

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2022**

Mairie d'Ussel  
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **19 septembre 2022**  
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **21**  
Nombre de pouvoirs : **8**

Le vingt-six septembre deux-mille-vingt-deux à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

**Étaient présents 21 membres du Conseil Municipal :**

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gille BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Patrick COURTEIX ; M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALLIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Martine PANNETIER ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEIL ; M. Bruno RAYNAUD ; Mme Tessa SAUBESTY ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; Mme Françoise TALVARD et Mme Michèle VALIBUS.

**Ont donné procuration 8 membres du Conseil Municipal :**

M. Tony CALLA à Mme Sandra DELIBIT ; M. Jean-Pierre GUITARD à M. Philippe PELAT ; Mme Mady JUNISSON à Mme Michèle VALIBUS ; Mme Céline PARRAIN à Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Sophie RIBEIRO à Mme Martine PANNETIER ; M. Adrien SEIXAS à M. Jean-Marc SAUVIAT ; Mme Patricia TILLET à M. Pierrick CRONNIER et Mme Elisabeth VENTADOUR à Mme Françoise TALVARD.

**Secrétaire de séance :** Mme Maryse BADIA

**Numéro :** DL20220926-020

**Matière :** 4.1.6 - Fonction publique – personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T. – autres

**Objet :** **RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU SERVICE DE REMPLACEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA CORREZE**

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L 452,

Vu l'avis favorable du collège des représentants élus et l'avis favorable du collège des représentants du personnel lors du Comité technique du 19 septembre 2022,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité des services publics de la commune d'Ussel en cas d'indisponibilité d'un ou plusieurs de ses fonctionnaires, de faire face à un besoin saisonnier ou un accroissement temporaire d'activité,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **d'approuver le principe de la passation et les termes de la convention générale d'affectation à des missions temporaires avec le Centre de Gestion de la Corrèze pour bénéficier de l'intervention d'un agent non titulaire du service de remplacement ; et**
- **autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et à faire appel à ce service en cas de besoins.**

**Fait en Mairie d'Ussel, le 26 septembre 2022**

Accusé de réception en préfecture  
019-21 1927504-20220926-DL20220926-020-DE  
Date de télétransmission : 28/09/2022  
Date de réception préfecture : 28/09/2022  
Date de mise en ligne : 28/09/2022



Le Maire,  
Vice-Président du  
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE